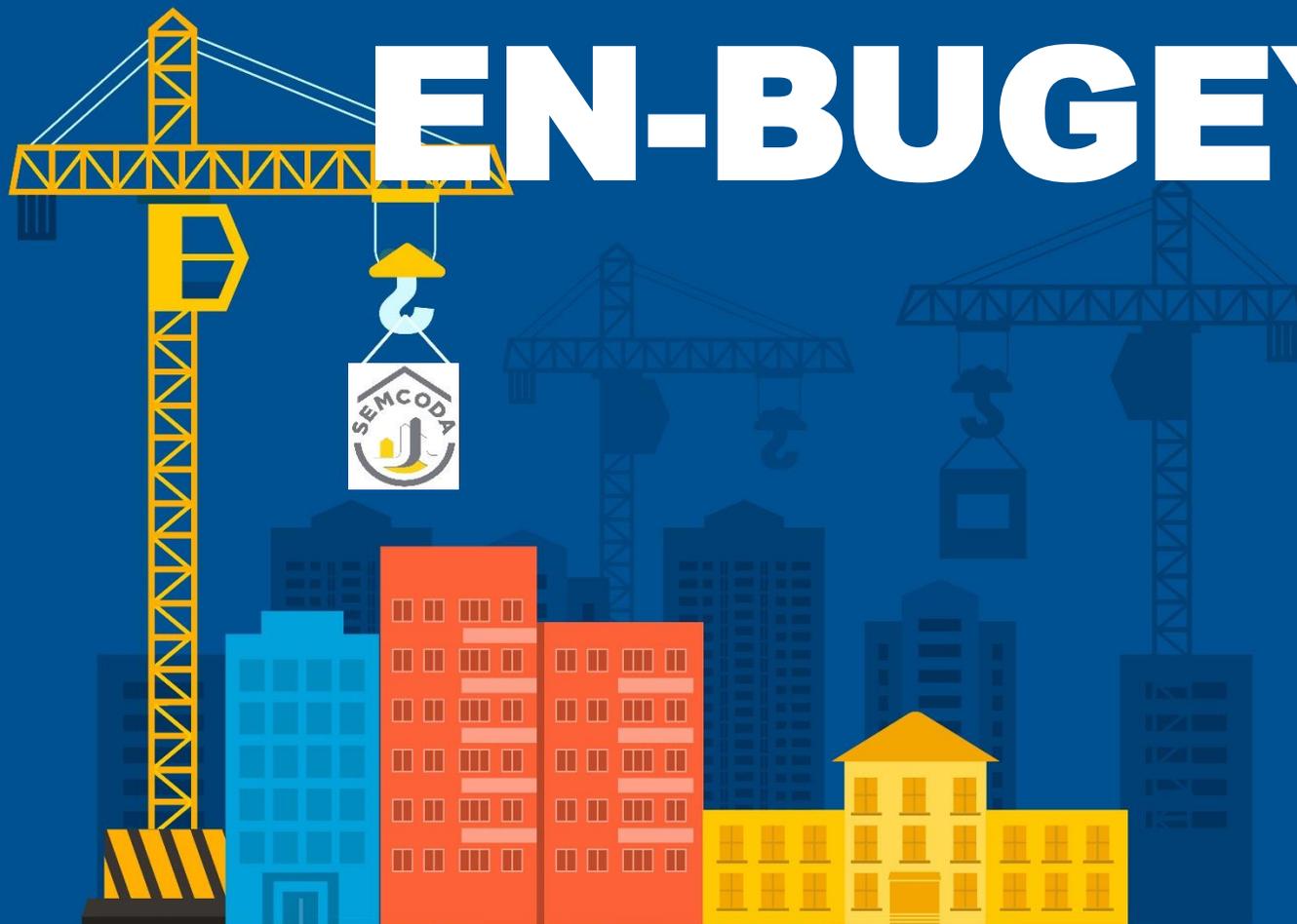


# AMBERIEU- EN-BUGEY



## Projet de Renouvellement Urbain

### Informations locataires SEMCODA

Réunion Publique  
Du 9 octobre 2019 – 18h00

Maison du peuple  
Place Sémard



# SOMMAIRE

## 1. Généralités

## 2. Démolition

## 3. Relogement – Déménagement

## 4. Temps d'échanges







# GÉNÉRALITÉS

## Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU)

- Organisme d'Etat permettant la mise en œuvre et le financement des opérations de rénovation urbaine
- Le quartier des *Courbes de l'Albarine* (proximité gare) a été retenu par l'ANRU pour élaborer un projet urbain afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants
- Le porteur de projet a décidé de démolir l'immeuble 1 place Sarraill pour développer des accès piétons « modes doux » en provenance de St Denis en Bugey en direction de la gare





# PLANNING GÉNÉRAL PROJET ANRU

➤ **30 septembre 2016 :**

Signature du protocole de préfiguration de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA)

➤ **15 novembre 2018:**

Passage en Comité Régional des Financeurs de l'ANRU

➤ **14 mai 2019:**

Démolition du 1 place Sarraill actée lors du Comité de Pilotage ANRU

➤ **Octobre 2019 :**

Signature de la Convention pour valider les modalités de réalisation du programme de renouvellement urbain





## Quartier de l'Albarine



Ambérieu-en-Bugey Projet de Renouvellement Urbain





## 2. LA DEMOLITION





# DEMOLITIONS – ENJEUX FINANCIERS

## PROJET D'INTERET REGIONAL : P.R.I.R.

### ❖ Ambérieu-en-Bugey – Résidence 1 Place Sarrail

- 15 logements concernés + 10 garages
- Coût des travaux de démolition : 1,3 Millions d'€ TTC
- Subvention ANRU : 925 428,33 €
- Subvention Département : 30 000,00 €
- Reste à charge SEMCODA : 351 229,38 € TTC





# DEMOLITIONS – Phases préalables

- 14 mai 2019 : Comité de pilotage actant la démolition
- 7 août 2019 : Autorisation administrative de démolir accordée par le Préfet de l'Ain
- 16 juillet 2019 : Choix d'un prestataire spécialisé en relogement pour vous accompagner dans les démarches
- 9 octobre 2019 : Présentation de la mission de relogement





# PLANNING PREVISIONNEL

Démolition 1 Place Sarraill – 15 logements + 10 garages

Cout total : 1 306 657,71 € TTC

- Novembre 2019 : **Diagnostic socio-économique**
- Décembre 2019 : **Début des relogements**
- 1<sup>er</sup> semestre 2020 : **Etudes démolition**
- 2<sup>ème</sup> semestre 2021 : **Travaux de démolition**





# 3. RELOGEMENT - DEMENAGEMENT





# La SEMCODA s'engage à :



Rencontrer chaque client locataire à son domicile afin de réaliser un entretien individuel (pour collecter toutes les informations nécessaires au relogement)



Proposer un nouveau logement adapté à vos besoins et à vos capacités



Organiser votre déménagement et prendre en charge les frais liés au relogement



Vous accompagner pendant et après votre entrée dans les lieux





# 3. Déroulement du relogement

**3.1 Diagnostic socio-économique**

**3.2 Recherche d'un nouveau logement**

**3.3 Déménagement**

**3.4 Suivi post relogement**



## 3.1 Diagnostic socio-économique

- Un cabinet spécialisé en relogement – **APERTISE CONSEIL** – est missionné pour vous accompagner et évaluer vos besoins
- Un interlocuteur unique est désigné, **Aude BARDON (cabinet APERTISE)** pour vous accompagner dans toutes vos démarches
- Le cabinet vous rencontrera **individuellement à votre domicile**
- Lorsque APERTISE aura rencontré tous les habitants, **un plan de relogement théorique sera élaboré** afin de trouver la meilleure solution de relogement pour chacun d'entre vous et une réunion sera organisée pour vous le présenter





## 3.2 Recherche d'un nouveau logement

L'objectif est de trouver un logement adapté à votre situation et répondant à vos besoins actuels

Le cabinet **APERTISE** vous contactera pour vous faire une proposition de logement et se tiendra à votre disposition:

- **Lors d'une permanence de 2 h mise en place au bureau SEMCODA d'Ambérieu (3, rue Louis Armand) 1 semaine / 2, pendant toute la durée de l'opération**
- **Sur RDV, au bureau d'Ambérieu ou à votre domicile**





## 3.2 Recherche d'un nouveau logement (suite)

La mise en place de ce dispositif s'appuie sur la charte du relogement du Projet de Renouvellement Urbain avec :

- Une équipe dédiée à l'agence SEMCODA Bresse-Dombes :
  - 1 chargée de clientèle
  - 1 référent technique
- Cette équipe pilotée par la **Responsable d'Agence Mme Sandrine GUILLET** vous accompagne tout au long de votre relogement depuis la phase de diagnostic jusqu'à votre emménagement et le suivi dans votre nouveau logement.
- Des entreprises et artisans professionnels partenaires de la SEMCODA.





## 3.2 Recherche d'un nouveau logement (suite)

- Les propositions de logement s'organiseront selon :
  - **l'offre disponible**
  - **la typologie** (priorité des familles avec enfants pour les grands logements)
  - **des critères de priorité** : personnes âgées et/ou ayant des difficultés de santé notamment.
  - **Vos capacités financières**
  
- **Une visite vous sera proposée.** Cette dernière est un moment clé qui aboutira soit à l'acceptation du logement, soit à une requalification des besoins en cas de refus de votre part.



## 3.2 Recherche d'un nouveau logement (suite)

- **Si la proposition est acceptée**, votre dossier sera présenté en commission d'attribution et aux partenaires du projet, et la proposition vous sera transmise par écrit.

Une convention de relogement vous sera également remise (pour signature) précisant les conditions du relogement et la prise en charge des coûts liés au déménagement.

- **Si vous refusez le logement proposé** : vous confirmez votre refus par écrit en motivant votre décision et les chargés de relogement rechercheront un autre logement pour vous.
- **3 propositions correspondant à votre situation personnelle et vos besoins pourront vous être proposées.**





## 3.2 Recherche d'un nouveau logement (suite)

- Après la visite et l'acceptation du logement, si nécessaire, la SEMCODA réalise des travaux standards de remise en état.
- Une fois les travaux réalisés, une visite du logement est organisée avec vous.
- Dès que le logement est prêt, vous signez un nouveau bail :  
**Si relogement dans le patrimoine de SEMCODA** : transfert de l'ancien montant du dépôt de garantie quel que soit le montant du loyer





## 3.3 Déménagement

- **La chargée de relogement vous accompagnera dans les démarches liées à votre déménagement** (suivi du courrier, dossier APL etc...) et pourra être présente le jour du déménagement
- **Vous devrez rendre votre logement, votre garage et votre cave libres de toute occupation au maximum 48 heures après avoir signé l'état des lieux du nouveau logement**
- **Les frais d'installation sont pris en charge** (*forfait lié aux transferts des contrats d'énergie, de télécommunication, d'internet, de transfert de courrier,...*) : **remboursement d'un forfait de réinstallation de 120 €.**





## 3.3 Déménagement (Suite)

Les frais occasionnés par votre relogement sont pris en charge par SEMCODA

2 options s'offrent à vous :

- **Mise à disposition d'un déménageur spécialisé missionné par SEMCODA,**  
Des cartons seront mis à votre disposition.  
Une attention particulière sera portée en direction des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des personnes isolées...



Ou

- **Participation financière forfaitaire** si vous souhaitez déménager par vos propres moyens.

T1	T2	T3	T4	T5
400 €	500 €	650 €	750 €	900 €

Ambérieu-en-Bugey Projet de Renouvellement Urbain





## 3.4 Suivi post-relogement

- **Une enquête de satisfaction** vous sera remise après l’emménagement dans votre nouveau logement
- **2 visites de courtoisie** sont prévues après votre relogement, la 1<sup>ère</sup> dans le mois suivant, la 2<sup>ème</sup> dans les 6 mois suivants
- **l’équipe relogement restera à votre disposition après votre emménagement** pour régler les problèmes éventuels (petits travaux de finition, démarches administratives...)





## ✓ **Un lieu ressource : la permanence au bureau SEMCODA**

- Dès que le diagnostic social sera réalisé, vous pourrez rencontrer les chargés de relogement sans rendez-vous
- **Une permanence sera instaurée au bureau local SEMCODA d'Ambérieu-en-Bugey.**
- **Une ligne téléphonique et une adresse mail seront également mises à votre disposition**





SEMCODA vous accompagnera pendant et après votre entrée dans votre nouveau logement afin de s'assurer que vous êtes bien installés et que les besoins identifiés au départ sont bien respectés.

➤ **NOTRE OBJECTIF : VOTRE SATISFACTION**

**Un site internet dédié consultable prochainement :**  
**[www.renovations-urbaines.com](http://www.renovations-urbaines.com)**





# 4. TEMPS D'ÉCHANGES





# Merci de votre attention



Ambérieu-en-Bugey Projet de Renouvellement Urbain

